

Paris, le 5 novembre 2015

Déclaration intersyndicale **BOYCOTT** du CTU plénier du 5 novembre 2015

Monsieur le Directeur général,

L'ordre du jour du CTU plénier porte sur la consultation des représentants du personnel sur **VOTRE** projet stratégique 2015-2020.

Nous précisons bien **VOTRE** projet stratégique, car celui-ci a été construit unilatéralement par la direction alors que depuis le début nous revendiquons une véritable négociation avec les organisations syndicales pour bâtir, dans l'intérêt collectif, un projet stratégique ambitieux pour l'avenir des Voies navigables de France.

Ceci explique sûrement cela, car votre projet stratégique est loin d'être ambitieux et positif pour les Voies navigables de demain. Malgré les réunions d'échanges dans le cadre de diverses instances où nous vous avons interpellé sur les contradictions, les effets de bords et les manquements de ce projet, celui-ci n'a aucunement évolué et systématiquement vous nous présentez un projet qui reste sur la même ligne et pour lequel nous comprenons bien qu'il n'y a aucune latitude de négociation et d'évolution.

A ce titre, nous avons décidé le boycott de ce CTU portant sur VOTRE projet stratégique et nous vous demandons de nous présenter un projet amendé tenant compte des revendications des organisations syndicales.

Par exemple, il est indispensable que VNF puisse bénéficier des moyens nécessaires à sa construction et à son développement, en application du grenelle de l'environnement et l'objectif du report modal. **Il est également indispensable que des engagements réciproques entre VNF et ses tutelles soient formalisées dans un Contrat d'Objectif et de Moyens ce qui fixera le cadre de ce projet stratégique, sa cohérence et logiquement ses moyens.**

Rappelons encore une fois que l'étude réalisée en préparation du rapport présenté en 2013 par la Commission Mobilité 21 présidée par le député Philippe DURON, estime que le niveau d'investissement nécessaire à la remise en état, à la mise aux normes et à la modernisation de l'ensemble du réseau, hors opérations de développement, s'élève à 250 millions d'euros courants par an, sur la période 2014 – 2035.

Sur la base de ce rapport, nous demandons :

- une réorientation politique mettant fin à cette période d'austérité ;
- des effectifs et des moyens pour développer et améliorer le service public de la voie d'eau rendu à l'utilisateur ;
- que nos missions actuelles soient pérennisées ;
- un réseau fluvial interconnecté.

S'engager sur le projet stratégique actuel serait, pour l'intersyndicale, irréversible pour le devenir de la voie d'eau.

L'intersyndicale demande le report de la consultation du projet stratégique prévu initialement au CA du 26 novembre 2015. Nous revendiquons la présentation d'un Contrat d'Objectif et de Moyens ambitieux pour le développement de la voie d'eau. Dans le cadre du report, nous demandons à ce qu'une négociation soit mise en place entre la Direction Générale, les Organisations syndicales, les instances représentatives du personnel locales et nationales.

L'intersyndicale Cfdt / FO / CGT des Voies navigables de France.